

## *Tarification de l'eau depuis janvier 2005*

*Depuis le 1er janvier 2005, la facture est calculée de manière identique sur le territoire wallon. En effet, tout consommateur alimenté par la même société de distribution d'eau et habitant le même sous-bassin hydrographique payera le même prix pour l'eau, quelle que soit la commune où il réside.*

*Cette nouvelle structure tarifaire repose sur les notions de Coût-Vérité à la Distribution (CVD) et de Coût-Vérité à l'Assainissement (CVA). Il s'agit d'une structure par tranches progressives, calculée par mètre cube, dont le prix est calculé de la manière suivante :*

- redevance fixe d'abonnement :  $(20 \times CVD) + (30 \times CVA)$*
- 1ère tranche : prix de 0 à 30 m<sup>3</sup> d'eau :  $\frac{1}{2} \times CVD$  (+ Fonds social)*
- 2e tranche : prix de 30 à 5000 m<sup>3</sup> d'eau :  $CVD + CVA$  (+ Fonds social)*
- 3e tranche : prix au-delà de 5000 m<sup>3</sup> d'eau :  $(0,9 \times CVD) + CVA$  (+ Fonds social)*

*Des tarifs plus faibles peuvent être appliqués au-delà de 25 000 m<sup>3</sup>.*

*Mais qu'entend-on par Coût-Vérité à la Distribution (CVD) et Coût-Vérité à l'Assainissement (CVA) ?*

*Coût-Vérité à la Distribution (CVD) : calculé par mètre cube, comprend l'ensemble des coûts de la production et de la distribution d'eau (frais de pompage et d'adduction, maintenance du réseau de distribution, entretien des raccordements...), en ce compris la redevance pour la protection des captages.*

*Le montant du CVD est identique, dans un même sous-bassin, pour un même distributeur. Il est déterminé chaque année par les sociétés de distribution d'eau.*

*Coût-Vérité à l'Assainissement (CVA) : calculé par mètre cube, comprend l'ensemble des coûts liés à l'assainissement des eaux usées domestiques. Cette partie de la facture doit permettre de financer l'investissement en collecteurs et stations d'épuration.*

*Ce financement est assuré par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE).*

*Le montant du CVA est identique sur l'ensemble du territoire wallon.*